



Filtration

ES Compleat PG Concentrate

Cummins Filtration

Numéro de catalogue: CC2833, CC2831, CC2849, CC2830
Version Num: 1.2

Date de revision: **03/07/2018**
Date d'impression: **03/07/2018**
S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION

Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|----------------------------|
| Nom du produit | ES Compleat PG Concentrate |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

| | |
|--|--|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Propylene glycol based hybrid OAT engine coolant |
|--|--|

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom commercial de l'entreprise | Cummins Filtration |
| Adresse | 1200 Fleetguard Rd Cookeville TN United States |
| Téléphone | 1-800-223-4583 |
| Fax | Pas Disponible |
| Site Internet | www.cumminsfiltration.com |
| Courriel | fleetmaster.us@cummins.com |

Numéros de téléphone d'urgence

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Association / Organisation | Chemtrec |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 1-800-424-9300 |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | +1-703-527-3887 |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

| | |
|----------------|---|
| Classification | Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1A, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 3 |
|----------------|---|

Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------|--|
| Pictogramme(s) de danger | |
|--------------------------|--|

| | |
|-------------------------|---------------|
| MENTION D'AVERTISSEMENT | DANGER |
|-------------------------|---------------|

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|------|---|
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H402 | Nocif pour les organismes aquatiques |

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|------|--|
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |

Continued...

| | |
|------|---------------------------------------|
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
|------|---------------------------------------|

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|----------------|--|
| P301+P330+P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| | |
|------|-------------------|
| P405 | Garder sous clef. |
|------|-------------------|

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|------|---|
| P501 | Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale. |
|------|---|

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

| Numéro CAS | %[poids] | Nom |
|------------|-------------|---|
| 57-55-6 | 91.56-95.29 | <u>propane-1,2-diol</u> |
| 7632-00-0 | 0.3-0.37 | <u>nitrite-de-sodium</u> |
| 1330-43-4 | 0.18-0.21 | <u>tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528</u> |
| 64665-57-2 | 0.12-0.16 | <u>4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium</u> |

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours**

| | |
|-----------------------------|---|
| Contact des yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si ce produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible. ▶ Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur. ▶ Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire. ▶ NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Surveiller le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gêne. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. |

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Les glycols de polyéthylène sont généralement faiblement absorbés oralement et sont principalement inchangés par les reins.
- Une absorption dermique peut survenir au travers d'une peau abîmée (e.g. des brûlures) conduisant à une osmolalité augmentée, une acidose métabolique avec espace anionique, un calcium élevé, une dépression CNS en calcium ionisé et une défaillance rénale.

▸ Le traitement consiste en des soins de support.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Le glycol de propylène est principalement un dépressif du CNS en fortes doses et peut provoquer une hypoglycémie, une acidose lactique et des crises.

- Les mesures habituelles suffisantes sont des soins de support et une décontamination (Ipecac/lavage/charbon activé/vomitifs), sous 2 heures après l'exposition.
- Vérifier l'espace anionique, le pH artériel, la fonction rénale et les niveaux de glucose.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Mousse stable face à l'alcool.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (si la législation le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------|---|
| Incompatibilité au feu | Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir. |
|-------------------------------|---|

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

| | |
|------------------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▸ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. ▸ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. ▸ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Combustible. ▸ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▸ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). ▸ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. <p>Les produits de combustion incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> , dioxyde de carbone (CO2) , autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques. <p>Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.</p> |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|--|
| Eclaboussures Mineures | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Retirer toutes les sources d'allumage. ▸ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures. ▸ Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau. ▸ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection. ▸ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. ▸ Essuyer. ▸ Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement. |
| Eclaboussures Majeures | <p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. ▸ Augmenter la ventilation. ▸ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▸ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. ▸ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. ▸ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. ▸ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence. |

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--------------------------|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. ▶ Eviter les dommages physiques des containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues. <p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p> |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conserver dans les containers d'origine. ▶ Conserver les containers scellés. ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. ▶ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. ▶ Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. ▶ Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites. ▶ Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation. |

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|--|
| Container adapté | Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. |
| Incompatibilité de Stockage | Eviter le stockage avec des acides forts, des chlorures d'acide, des anhydrides d'acides et des agents oxydants. |

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|--|--|---|------------------------------------|---------------------|----------------|---|
| Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle | propane-1,2-diol | 1,2-Propylene glycol | 155; 10 mg/m ³ / 50 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Sodium tetraborate - Anhydrous | 2 mg/m ³ | 6 mg/m ³ | Pas Disponible | TLV Basis: upper respiratory tract irritation |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Sodium tetraborate - Decahydrate | 2 mg/m ³ | 6 mg/m ³ | Pas Disponible | TLV Basis: upper respiratory tract irritation |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Sodium tetraborate - Pentahydrate | 2 mg/m ³ | 6 mg/m ³ | Pas Disponible | TLV Basis: upper respiratory tract irritation |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Borates, tetra, sodium salts, Decahydrate | 1 mg/m ³ | 3 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Borates, tetra, sodium salts, Anhydrous | 1 mg/m ³ | 3 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Borates, tetra, sodium salts, Pentahydrate | 1 mg/m ³ | 3 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Borate compounds, inorganic (inhalable fraction++) | 2 mg/m ³ | 6 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Composés de borate, inorganiques (fraction inhalable) | 2 mg/m ³ | 6 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Pas Disponible | 2 mg/m ³ | 6 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français) | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Sodium, tétraborate de (décahydrate) ou Borax | 5 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français) | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Sodium, tétraborate de (anhydre) | 1 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Borate compounds, Inorganic, Inhalable | 2 mg/m ³ | 6 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible |


| | | | | | | |
|--|--|-----------------------------|---------|---------|----------------|---------------------|
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Borate compounds, inorganic | 2 mg/m3 | 6 mg/m3 | Pas Disponible | TLV® Basis: URT irr |
|--|--|-----------------------------|---------|---------|----------------|---------------------|

LIMITES D'URGENCE

| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|--|--|-----------|-------------|-------------|
| propane-1,2-diol | Propylene glycol; (1,2-Propanediol) | 30 mg/m3 | 1,300 mg/m3 | 7,900 mg/m3 |
| nitrite-de-sodium | Sodium nitrite | 6.4 mg/m3 | 71 mg/m3 | 240 mg/m3 |
| tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Sodium borate decahydrate (Borax) | 6 mg/m3 | 190 mg/m3 | 1,100 mg/m3 |
| tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Sodium borate; (Disodium tetraborate) | 6 mg/m3 | 88 mg/m3 | 530 mg/m3 |
| 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium | Sodium tolyltriazole; (1H-Benzotriazole, 4(or 5)-methyl-, sodium salt) | 1.9 mg/m3 | 21 mg/m3 | 130 mg/m3 |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|--|----------------|----------------|
| propane-1,2-diol | Pas Disponible | Pas Disponible |
| nitrite-de-sodium | Pas Disponible | Pas Disponible |
| tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium | Pas Disponible | Pas Disponible |

Contrôles de l'exposition

| Contrôle d'ingénierie approprié | <p>Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.</p> <p>Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.</p> | | | | | | | | | | |
|---|---|-----------------------------------|--|--|---|---|-------------------------------------|--|--|---|---------------------------------|
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de Contaminant :</th> <th>Vitesse de l'air :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).</td> <td>0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)</td> <td>0.5-1 m/s (100-200 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)</td> <td>1-2.5 m/s (200-500 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>frottements, explosion abrasive, tonnage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)</td> <td>2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)</td> </tr> </tbody> </table> | Type de Contaminant : | Vitesse de l'air : | Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air). | 0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.) | Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération) | 0.5-1 m/s (100-200 f/min.) | jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 f/min.) | frottements, explosion abrasive, tonnage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 f/min.) |
| | Type de Contaminant : | Vitesse de l'air : | | | | | | | | | |
| | Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air). | 0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.) | | | | | | | | | |
| Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération) | 0.5-1 m/s (100-200 f/min.) | | | | | | | | | | |
| jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 f/min.) | | | | | | | | | | |
| frottements, explosion abrasive, tonnage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 f/min.) | | | | | | | | | | |
| <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur basse de l'intervalle</th> <th>Valeur haute de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture</td> <td>1 : courants d'air perturbant la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.</td> <td>2 : des contamineurs à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Intermittent, faible production</td> <td>3 : Forte production, usage intensif</td> </tr> <tr> <td>4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement</td> <td>4 : Petite console de contrôle uniquement</td> </tr> </tbody> </table> | Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle | 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1 : courants d'air perturbant la pièce | 2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement. | 2 : des contamineurs à forte toxicité | 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, usage intensif | 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement | 4 : Petite console de contrôle uniquement | |
| Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle | | | | | | | | | | |
| 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1 : courants d'air perturbant la pièce | | | | | | | | | | |
| 2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement. | 2 : des contamineurs à forte toxicité | | | | | | | | | | |
| 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, usage intensif | | | | | | | | | | |
| 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement | 4 : Petite console de contrôle uniquement | | | | | | | | | | |
| <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p> | | | | | | | | | | | |
| Protection Individuelle |  | | | | | | | | | | |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> Lunettes de protection chimique. Protection faciale complète. NE PAS porter de lentilles de contact. Les lentilles de contact posent un risque particulier ; les lentilles souples absorbent les irritants et toutes les lentilles les concentrent. | | | | | | | | | | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | | | | | | | | | | |
| Protection des mains / pieds | <p>Des gants en PVC remontant jusqu'au coude.</p> <p>Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au dessus des bottes afin d'éviter les éclaboussures d'y entrer.</p> <p>La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.</p> | | | | | | | | | | |

| | |
|-------------------------------|---|
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux. |
| Les risques thermiques | Pas Disponible |

Protection respiratoire

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

Le choix de la Classe et du Type de respirateur dépendra du niveau du contaminant et de la nature chimique du contaminant. Les Facteurs de protection (définis comme le ratios de contaminant à l'intérieur et à l'extérieur du masque) peuvent également se révéler importants.

| Niveau dans la zone de respiration en ppm (vol.) | Facteur de protection maximum | Respirateur semi-complet | Respirateur complet |
|--|-------------------------------|--------------------------|---------------------|
| 1000 | 10 | A-AUS | - |
| 1000 | 50 | - | A-AUS |
| 5000 | 50 | Adduction d'air * | - |
| 5000 | 100 | - | A-2 |
| 10000 | 100 | - | A-3 |
| | 100+ | - | Adduction d'air ** |

* - Flux continu

** - Flux continu ou pression positive.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Clear Blue Liquid | | |
|---|-------------------|---|----------------|
| État Physique | liquide | Densité relative (Water = 1) | 1.04-1.07 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | 11-11.6 | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatil (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité (g/L) | miscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Réactivité | Voir section 7 |
| Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7 |
| Conditions à éviter | Voir section 7 |
| Matières incompatibles | Voir section 7 |
| Produits de décomposition dangereux | Voir Section 5 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalé | <p>Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>Les alcools aliphatiques avec plus de 3 carbones peuvent causer des maux de tête, vertiges, somnolences, faiblesses musculaires et délirés, faiblesse généralisée, coma, seizures et changements de comportement. S'ensuivent des faiblesses et arrêts respiratoires, de même qu'une faible pression artérielle et un pouls irrégulier peuvent survenir. Des nausées et vomissements apparaissent, des dommages au foie et aux reins sont possibles après d'importantes expositions. Les symptômes sont d'autant plus aigus qu'il y a de carbone dans l'alcool.</p> <p>Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.</p> |
| Ingestion | <p>Le produit à la capacité de provoquer des brûlures chimiques importantes dans la cavité orale et les voies gastriques, à la suite d'une ingestion.</p> <p>Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.</p> <p>Si avalé, les effets toxiques des glycols (les alcools dihydriques) sont similaires à ceux de l'alcool, avec un affaiblissement du système nerveux central, une nausée, des vomissements et des modifications dégénératives au niveau du foie et des reins.</p> <p>Une surexposition aux alcools non-cyclique cause des symptômes du système nerveux. Ceux-ci incluent des maux de tête, une faiblesse musculaire et une incoordination, une sensation ébrieuse, une confusion, un délire et un coma. Les symptômes digestifs peuvent inclure une nausée, des vomissements et une diarrhée. L'aspiration est beaucoup plus dangereuse que l'ingestion car un dommage des poumons peut survenir et la substance est absorbée par le corps. Les alcools à structure cyclique et les alcools secondaires et tertiaires provoquent des symptômes encore plus graves, comme le font les alcools lourds.</p> |
| Contact avec la peau | <p>Le matériau peut produire des d'importantes brûlures chimiques après un contact directe avec la peau.</p> <p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.</p> <p>Une unique exposition prolongée n'a que peu de chance de résulter en un dommage. Toutefois, si appliquée en grandes quantités sur une peau endommagée en tant que préparation topique ou par contact avec un vêtement accidentellement contaminé par du produit, alors il existe une possibilité d'absorption du produit dans des quantités nocives. Ce phénomène peut aboutir à un choc.</p> <p>La plupart des alcools liquides semble agir que irritants primaires pour la peau humaine. Une absorption significative sous-cutanée apparaît chez le lapin mais apparemment pas chez l'homme.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.</p> |
| Yeux | <p>Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux. Les vapeurs et poussières peuvent être extrêmement irritantes.</p> <p>Si appliqué aux yeux, ce produit provoque des dommages importants aux yeux.</p> <p>Une irritation des yeux peut engendrer une sécrétion importante des larmes (lacrymation).</p> |
| Chronique | <p>Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut engendrer une érosion des dents, des variations ulcératives et inflammatoires dans la bouche et une nécrose (rarement) de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec de la toux, et de fréquentes attaques d'une broncho-pneumonie peut s'ensuire. Des perturbations gastro-intestinales peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent engendrer une dermatite et/ou une conjonctivite.</p> <p>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.</p> |

| | | |
|---|--|---|
| ES Compleat PG Concentrate | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| propane-1,2-diol | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: 11890 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 100 mg - mild |
| | Orale (rat) LD 50: 20000 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 500 mg/24h - mild |
| | | Skin(human):104 mg/3d Intermit Mod Skin(human):500 mg/7days mild |
| nitrite-de-sodium | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Inhalatoire (rat) LC50: 0.0055 mg/l/4h ^[2] | Eye (rabbit): 500 mg/24hr - mild |
| | Orale (rat) LD 50: 157.9 mg/kg ^[2] | |
| tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | Pas Disponible |
| | Orale (rat) LD 50: >250 mg/kg ^[1] | |
| 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): Corrosive |
| | Inhalatoire (rat) LC50: >13.125 mg/l/3h ^[2] | Skin (rabbit): Corrosive |
| | Orale (rat) LD 50: 675 mg/kg ^[2] | |

Légende:

¹ Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë ² Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

| | |
|--|---|
| NITRITE-DE-SODIUM | Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. |
| 4(OU 5)-MÉTHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE DE SODIUM | Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des |

| | |
|---|---|
| | tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau. |
| TÉTRABORATE-DE-DISODIUM,-DÉCAHYDRATE,-À-L'EXCLUSION-DU-BORATE-NATUREL-DU-N--2528 & 4(OU 5)-MÉTHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE DE SODIUM | Les symptômes de type asthmatique peuvent se prolonger pendant des mois, voire des années, même après la fin de l'exposition au produit. Cela peut être dû à un antécédent non-allergique désigné comme le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes qui peut faire son apparition suite à une exposition à des composés hautement irritants présents en concentrations élevées. Les principaux critères qui permettent de diagnostiquer ce syndrome sont notamment l'absence d'antécédent respiratoire chez un individu non atopique, accompagnée d'une survenue soudaine de symptômes de type asthmatique persistants quelques minutes ou quelques heures après une exposition avérée au produit irritant. D'autres critères permettant le diagnostic de ce symptôme sont une tendance à l'obstruction réversible lors de tests pulmonaires, une hyperréactivité bronchique modérée à élevée en cas de test de provocation à la méthacholine et une absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie. Le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (ou asthme) suite à une inhalation irritante est un trouble rare et se manifeste en fonction du degré et de la durée d'exposition au produit irritant. Toutefois, la bronchite contractée sur le lieu de travail est un trouble qui survient après une exposition à des produits irritants en concentrations élevées (souvent des particules) et est totalement réversible après cessation de l'exposition. Ce trouble se caractérise par des difficultés à respirer et une toux accompagnée de mucus. |

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ☐ | Cancérogénicité | ☐ |
| Irritation / corrosion | ✓ | reproducteur | ☐ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✓ | STOT - exposition unique | ☐ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ☐ | STOT - exposition répétée | ☐ |
| Mutagenéité | ☐ | risque d'aspiration | ☐ |

Légende: ✗ - Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
✓ - Données nécessaires à la classification disponible
☐ - Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

| ES Compleat PG Concentrate | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
|--|----------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| propane-1,2-diol | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | 710mg/L | 4 |
| | EC50 | 48 | crustacés | >1000mg/L | 4 |
| | EC50 | 96 | Pas Disponible | 19000mg/L | 2 |
| NOEC | 168 | Poisson | 98mg/L | 4 | |
| nitrite-de-sodium | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | 0.048mg/L | 4 |
| | EC50 | 48 | crustacés | ca.12.5100mg/L | 1 |
| | EC50 | 72 | Pas Disponible | >100mg/L | 2 |
| NOEC | 2 | Poisson | 0.02mg/L | 4 | |
| tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | 74mg/L | 2 |
| | EC50 | 96 | Pas Disponible | 15.4mg/L | 4 |
| NOEC | 768 | Poisson | 0.009mg/L | 2 | |
| 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|-------------------|----------------------|------------------|
| propane-1,2-diol | BAS | BAS |
| nitrite-de-sodium | BAS | BAS |

Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|------------------|-----------------|
| propane-1,2-diol | BAS (BCF = 1) |

| | |
|-------------------|-----------------------|
| nitrite-de-sodium | BAS (LogKOW = 0.0564) |
|-------------------|-----------------------|

Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-------------------|-------------------|
| propane-1,2-diol | HAUT (KOC = 1) |
| nitrite-de-sodium | BAS (KOC = 23.74) |

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

| | |
|---|---|
| Élimination du produit / emballage | <p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages. ▶ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé. ▶ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé. |
|---|---|

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Étiquettes nécessaires**

| | |
|-----------------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
|-----------------------|-------|

Transport par terre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

PROPANE-1,2-DIOL(57-55-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

NITRITE-DE-SODIUM(7632-00-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

TÉTRABORATE-DE-DISODIUM,-DÉCAHYDRATE,-À-L'EXCLUSION-DU-BORATE-NATUREL-DU-N-2528(1330-43-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

4(OU 5)-MÉTHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE DE SODIUM(64665-57-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

| Inventaire national | Statut |
|---------------------|--------|
| Australie - AICS | Y |
| Canada - DSL | Y |

| | |
|-------------------------------|--|
| Canada - NDSL | N (4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium; propane-1,2-diol; tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528; nitrite-de-sodium) |
| Chine - IECSC | Y |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Y |
| Japon - ENCS | N (4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium) |
| Corée - KECI | Y |
| New Zealand - NZIoC | Y |
| Philippines - PICCS | Y |
| É.-U.A. - TSCA | Y |
| Légende: | O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses) |

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

| Nom | Numéro CAS |
|--|----------------------------------|
| tétraborate-de-disodium,-décahydrate,-à-l'exclusion-du-borate-naturel-du-n--2528 | 1330-43-4, 1303-96-4, 12179-04-3 |

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.